

- Domaine : Droit, Économie, Gestion
- Mention : Management et Gestion des organisations (MGO)
- Parcours : Management opérationnel des organisations (MOO)
- UFR - Composante de rattachement : IUT Marne-La-Vallée

CONTENU PEDAGOGIQUE

(448h de cours – 574 h avec le projet tutoré, les bonus pédagogiques, les examens, la journée d'intégration...)

· UE 1 Connaître son environnement - 77 h

Droit des affaires.....	21 h
Culture économique.....	42 h
L'entreprise écoresponsable (RSE)	14 h

· UE 2 Manager les hommes et les activités - 126 h

Management d'équipe et conduite du changement.....	28 h
Gestion des ressources humaines	21 h
Management de projet.....	56 h
Droit social	21 h

· UE 3 Gérer les organisations - 98 h

Pilotage de la qualité et de l'innovation	28 h
Pilotage de la performance financière de l'entreprise	35 h
Veille et stratégie.....	35 h

· UE 4 Maîtriser les outils - 147 h

Anglais professionnel	42 h
Outils informatiques du manager et web	42 h
Outils de communication du manager	35 h
Posture managériale	28 h

· UE 5 Projet tutoré – 150h

Grand oral sur thème de management
24h du management

· UE 6 Mise en situation professionnelle

Mémoire professionnel (travail individuel) et soutenance

· Bonus CFA : Certification TOEIC et Certification Voltaire

Méthodes pédagogiques utilisées

- Travaux de groupes
- Études de cas, mises en situations
- Présentations orales
- Cours de soutien à la demande en petits groupes
- Passerelle de remise à niveau avant le début de la formation
- Plateforme e-learning pour la préparation au TOEIC et certification au CFA Descartes
- Plateforme e-learning pour l'orthographe (Projet Voltaire) et certification au CFA Descartes
- Accompagnement par un référent pour le mémoire professionnel
- Plateforme d'apprentissage en ligne (Moodle)

Modalités d'évaluation / contrôle des connaissances

- Test de positionnement en début de parcours
- Contrôle continu (CC et partiels de fin de cours) + examen terminal (examen de fin de semestre en février et juin)
- Mémoire professionnel individuel sur résolution d'une problématique de l'entreprise d'accueil : écrit et soutenance orale
- Résolution d'un cas d'entreprise sur 2 jours et grand oral (de groupe).
- Nouvelle plateforme de suivi et d'évaluation des compétences entre le référent pédagogique, l'apprenti et le maître d'apprentissage en entreprise + visite en entreprise

Modalités de financement de la formation

- La formation est entièrement gratuite pour l'apprenti : la formation est financée par les OPCO (opérateurs de compétences) et éventuellement avec un complément de l'entreprise.
- Les apprentis* doivent à la rentrée, s'acquitter de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus) pour pouvoir s'inscrire administrativement à l'université. Le montant de cet acquittement s'élève à 95 euros (rentrée 22-23). Il est obligatoire et permet ainsi de consolider et renforcer les différents services mis en place pour les étudiants et les apprentis (logements, associations sportives, services de santé, accompagnement social...).

Pour en savoir plus, site [CVEC ETUDIANT GOUV.](https://www.cvec.gouv.fr)

+ D'INFOS ET
CANDIDATURE SUR :
www.cfadescartes.fr



** Sont exonérés, les étudiants en Erasmus, les personnes inscrites en BTS, les formations comptables ainsi que les personnes inscrites en contrat de professionnalisation.*